



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2022 à 18h 30

Date de convocation : 11 janvier 2022

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Marina Brezzo, Joël Chabanas, Sébastien Giliotti, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Marie-Christine Rey, Fabienne Simian

Absent excusé représenté : Marc Aubert

Secrétaire de séance : G. Bernard

Madame la maire fait un rappel des règles de tenue des séances délibératives suite à la loi du 10 novembre 2021 liée au contexte sanitaire.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Mise en place du paiement par TPE pour les régies communales

Dans le cadre de la modernisation des modes de paiement offerts aux usagers, il est proposé de mettre en place le paiement par carte bancaire (via un TPE) auprès des régies de la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre en place un TPE auprès des régies de la collectivité

2. Délibération – Recrutement d'un agent recenseur

Après explication par le coordinateur communal, M J. Holz : il faut privilégier la réponse par internet suite au dépôt dans les boîtes aux lettres de la notice explicative. Les réponses sont confidentielles, les réponses sont recueillies par l'INSEE dans un but de statistiques.

Pour assurer le recensement de la population en 2022, il y a lieu de nommer 1 agent recenseur pour la période du 6 janvier au 25 février 2022. l'agent recenseur sous la forme d'une indemnité brute de 375 €, avec remboursement des frais de déplacements (formations obligatoires).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Retours du maire

Au 1^{er} janvier 2022, les demandes de permis de construire et autorisation de travaux peuvent être déposées de manière dématérialisée, via l'adresse électronique de la mairie.

Point sur la sortie de Charols et manas du SIVU des 3 vallées (écoles). Sortie refusée lors du vote du conseil syndical. A ce jour, les communes devront délibérer sur cette demande de sortie. La décision finale reviendra à Mme la préfète.

Le remplacement de l'employé communal ne pourra se faire qu'au 15 mai. 3 candidatures sont déjà arrivées en mairie pour ce remplacement.

Clôture de la séance du conseil municipal à 19h06